

**AVIS PUBLIC**

**PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-2022-2023**

PRENEZ AVIS que le conseil municipal de la Ville de Magog tiendra une séance extraordinaire le lundi 19 octobre 2020 à 19 h 30, à l'hôtel de ville sis au 7, rue Principale Est, Magog, au cours de laquelle il procédera à l'adoption du Programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023.

Prenez également avis que les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le Programme triennal d'immobilisations.

Donné à Magog, le 28 septembre 2020.

  
M<sup>e</sup> Sylviane Lavigne,  
Greffière